

Première étape vers un guichet unique en ligne

La demande d'allocations familiales pour les nouveaux-nés peut maintenant directement se faire en ligne! Ce service de la Caisse nationale des prestations familiales est le premier du futur «guichet unique virtuel», opérationnel à la fin 2008.

Plus besoin de télécharger le formulaire, de le remplir, de l'imprimer et de l'envoyer à la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF) par courrier. Maintenant, «dès qu'on a Luxtrust, c'est-à-dire la signature électronique, on peut renvoyer électroniquement le formulaire afin qu'il soit traité électroniquement par la CNPF. C'est beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide», résume Claude Wiseler, ministre de la Réforme administrative. Avant de glisser: «Cela nous permet d'avoir une nouvelle relation avec le citoyen qui peut, 24 heures sur 24, régler ça de chez lui».

Précurseur du «guichet unique virtuel», un grand site unique qui sera mis en place par le gouvernement avant fin 2008 et permettra de s'orienter selon sa situation de vie, la CNPF est donc la première à offrir depuis hier un service électronique interactif



(Photo: Maurice Fick)

sur son site (www.cnpf.lu). Il s'agit de l'assistant de demande d'allocations familiales pour nouveau-né(s). Etape par étape, l'utilisateur est guidé pour remplir le formulaire grâce à des explications automatiques et il peut ensuite suivre son dossier directement sur son écran d'ordinateur. Prochaine étape, la CNPF prévoit d'élargir son

offre de services en ligne en proposant des demandes de prestations familiales correspondant à toutes les situations de la vie mais aussi pour obtenir un certificat de paiement ou faire une déclaration de changement de situation. Pour accéder à ces services en ligne et transmettre électroniquement son dossier, il faut un certificat Lux-

trust qui se présente sous forme de carte (environ 2.000 personnes en possèdent pour l'instant) et, à partir du mois d'août, sous forme de Stick USB et même de porte-cléf. Le certificat est délivré par les banques (liste disponible sur le site www.luxtrust.lu). //

Maurice Fick